

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

PRESENTS : LEMMENS M., **bourgmestre** ; POLLAIN D., de POTTER-WOLFS A., TILMAN C., DEHARENG H., **échevins** ;
PIRE A., **conseiller** ; LECERF-ZUCCA B., **présidente du CPAS**
JAMAIGNE P., **directeur général**.

Ordre du jour

Communications.

1. Sanctions administratives communales – Convention relative à la mise à disposition d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur / Modification.
2. Zone de secours HEMECO – Convention relative à la tarification des prestations de la zone.
3. Réforme des maisons du tourisme – Modification des statuts de l'asbl « Maison du tourisme Meuse Condroz Hesbaye » (M.T.M.C.H.).
4. Fabrique d'Eglise de Saint-Séverin tutelle spéciale 2016.2 – Modification budgétaire n°1/2016 / Approbation.
5. Fabrique d'Eglise de Saint-Séverin tutelle spéciale 2016.3 – Budget 2017 / Approbation.
6. Fabrique d'Eglise de Nandrin tutelle spéciale 2016.2 – Budget 2017 / Approbation.
7. Fabrique d'Eglise de Villers-le-Temple tutelle spéciale 2016.2 – Budget 2017 / Approbation.
8. Budget communal 2016 – Modification budgétaire n°2 des services ordinaire et extraordinaire.
9. Programme Stratégique Transversal (P.S.T.) / Modification.

HUIS CLOS

1. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour cause de maladie.
2. Enseignement communal – Ratifications de désignations prises par le collège communal.

Monsieur le Président donne connaissance des informations suivantes à l'assemblée :

Le conseil communal prend acte des communications suivantes données par Monsieur le Président :

- Du courrier du Ministre des Pouvoirs Locaux, et de la ville, du Logement et de l'Energie, Paul FURLAN :
 - relatif au versement de 178.709,69€ constituant le solde des 949.472,69€ concernant le Fonds des communes pour l'exercice 2016 ;
 - relatif à l'avis technique sur le projet de modernisation de l'Administration communale (phase II) et intégration du CPAS dans la structure commune ;
 - notifiant dans le cadre de la programmation 2017-2018 du plan d'investissement communal, le montant de la subvention d'un montant de 158.111€ ;
 - fournissant un ensemble de données nécessaires à la confection du budget 2017 ainsi que le tableau de bord prospectif ;
 - rendant pleinement exécutoire la délibération du collège communal du 7 juillet 2016 par laquelle le collège a attribué le marché de travaux ayant pour objet « Entretien des voiries 2016 » ;
- Du courrier du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, René COLLIN, et du Ministre du Budget, de la Fonction Publique et de la simplification administrative, Christophe LACROIX, approuvant la sélection du projet « Création d'une maison de village » dans le cadre de la mesure 7.4 du Programme wallon de développement rural. Montant global maximum de 874.830€, réparti selon : 419.918,40€ en provenance du budget de la Wallonie, 279.945,60€ financés par le FEADER et le solde à charge de la commune ;
- Du courrier de MCL (Meuse-Condroz-Logement) nous informant la décision de leur Conseil d'Administration : « Abandon éventuel du projet de création de 8 logements à Yernée-Fraineux suite refus bail emphytéotique » ;
- Du courrier de la Province de Liège notifiant dans le cadre des dépenses liées à la réforme des services d'incendie, le montant de la liquidation de la 1ère tranche d'aide 2016, à savoir 9.059,35€ ;
- Du courrier de PUBLiFiN SCiRL nous informant du décompte de l'exercice 2015, à savoir 90.833,30€ qui seront versés sur le compte communal le 30 septembre 2016 ;
- Du courrier INTRADEL notifiant, suite aux bons résultats dans quasiment tous les secteurs d'activités, la diminution des coûts et l'augmentation des recettes, le montant de la ristourne, pour l'exercice 2015, octroyée à la commune de Nandrin, à savoir : 11.169,01€ ;
- Du courrier du Service public de Wallonie :
 - DG04, Direction de l'Organisation des marchés régionaux de l'Energie, notifiant définitivement le montant de la redevance 2016 de 71.010,05€ et le montant complémentaire de la redevance 2015 de 2.724,20€ dus par la sclr TECTEO-RESA ;
 - DG01, Direction des Voiries subsidiées, notifiant le montant de la subvention de 158.111€ octroyé dans le cadre de la programmation 2017/2018 du plan d'investissement communal ;
- De la réunion du comité de concertation entre la commune et le CPAS du 27 août 2015.

Monsieur le Président constate que la majorité des membres en fonction n'est pas présente (le quorum est de 9 et seuls 7 conseillers sont présents). Par conséquent, à 20h15, il clôt immédiatement la séance du conseil après l'avoir ouverte.

POUR LE CONSEIL COMMUNAL,

Le directeur général,
Pierre JAMAIGNE.



Le bourgmestre,
Michel LEMMENS.